Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Beaujeu (Rhône), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Beaujeu (Rhône), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 299-300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17868_t1_0299_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

b

[*La société populaire, montagnarde et épurée de Belfort, département du Haut-Rhin, à la Convention nationale, s. d.*] (3)

Egalité, Fraternité, Liberté ou la Mort

Citoyens représentans,

La malveillance, la trahison, l'intrigue frémissent de voir la justice ralier tous les français autour de la liberté et de l'égalité, et la terreur, cette arme des tyrans, étouffée dans le sang des monstres, qui ne l'ont mise à l'ordre du jour que pour nous asservir et nous égorger sans résistance. Ce retour heureux, citoyens représentans, est l'oeuvre de votre courage; vous avez affronté les poignards pour l'opérer : nous vous offrons notre sang et nos bras pour le déffendre. Maintenez vous donc à la hauteur à laquelle le peuple souverain vous a élevé, et apprenez que partout il est debout, pour précipiter sous le glaive quiconque oserait tenter de vous en faire descendre. Il n'est qu'un législateur, la Convention, et c'est autour d'elle que nous nous réunissons.

Depuis assez longtems, citoyens représentans, nous sommes avilis, outragés, opprimés : nous voulons enfin être libres. Mais, est-ce par la crainte ou la terreur, qui n'ont jamais faits que des hypocrites et des esclaves, que nous pouvons le devenir, ou par l'amour sacré de la patrie, qui enflame les coeurs, élève l'ame, fait les héros? Non, jamais le crime, ni tout ce qui dégrade l'homme ne fut jamais le chemin de la vertu. Périsse donc à jamais le sistème infame d'avilissement, d'oppression et de cruauté, qui depuis quelques mois s'établissoit au milieu de nous, comprimoit nos ames, en brisoit le ressort, paralisoit nos langues et nous déhonoroit aux yeux même des esclaves qui nous environnent.

En condamnant ce sistème de sang, plus propre à contre révolutionner les peuples, qu'à les attacher au char de la liberté et de l'égalité, qu'on ne nous accuse pas de chercher à détruire le gouvernement révolutionnaire, ou à en atténuer la force. Non, citoyens représentans, nous le voulons dans toute sa vigueur, nous en reconnoissons le besoin, nous le regardons comme la sauvegarde de la constitution dont il prépare l'affermissement et le triomphe, mais nous vouons à l'infamie et à la mort quiconque ose le faire servir d'arme à la haine et à la vengeance; quiconque ose travestir, sous ce beau nom, en justice nationale, les impulsions d'un coeur féroce et barbare, qui n'a de joye que quand il voit couler du sang et des larmes.

Nous avons gémi sous de tels monstres, citoyens représentans. Nous ne vous détaillerons pas les nombreux forfaits sous lesquels ils ont foulés aux pieds pour nous toute justice; Foussedoire nous les a fait oublier par ses vertus, et nous a arraché par ses bienfaits jusqu'au désir de la vengeance. Nous n'essaierons pas non plus de vous tracer le tableau des heureux effets de sa mission dans les départemens, nous nous contenterons de vous dire, que si vous désirez voir triompher la liberté au milieu d'un peuple bon, qui aime la révolution, et qui est digne de vos regards par ses sacrifices, vous devez toujours nous donner des hommes de caractère.

Vive la république, vive la Convention, règne partout la justice, et partout la liberté triomphera.

Les membres du comité de correspondance,
HANN, *président*
et trois autres signatures.

c

[*La société populaire de Beaujeu, département du Rhône, à la Convention nationale, du 10 vendémiaire an III*] (4)

Liberté, Egalité, Justice, Probité

Représentans,

Les jours d'horreur, de sang et de carnage sont passés : la douce rosée du 10 thermidor a calmé les pleurs et cicatrisé les playes de la république; elle a blanchi le voile lugubre qui couvroit la france et fermé le tombeau des patriotes.

Législateurs qui avés abbattu le dernier monstre qui nous dévoroit impitoyablement, vous avés gagné cent batailles dans ce jour mémorable : vous avés fait la conquête de tous les coeurs; tous les bons citoyens, tous les vrais républicains sont à vous; et ce qu'il y a de plus glorieux c'est que cette conquête est le fruit de la justice et de la probité, ces vertus qui caractérisent cette nation libre seront toujours son patrimoine. Les hommes forts d'une conscience pure ont un courage invincible et un triomphe assuré.

Les méchants, les fripons, les scélérats; ceux qui tiennent la queue de l'infame Robespierre et l'agitent, tremblent aujourd'hui parcequ'ils voyent contr'eux la vertu à l'ordre du jour, eh! bien que ces traitres pâlissent, qu'ils sèchent, qu'ils meurent accablés de leurs forfaits! expieront-ils jamais les crimes qu'ils ont commis?

Législateurs, vous tenés le flambeau qui éclaire la république; nous en voyons la clarté, elle est pure; nous ne marcherons qu'à la direction de ses rayons tant que nous lirons la liberté, l'égalité, la justice et la probité.

Nous n'écouterons pas les vaines déclamations de ces êtres immoraux qui poussent leurs derniers soupirs en invoquant la terreur, le sang et le carnage : ils ont besoin de ces désordres pour se dérober à la justice qui ne marche que dans le calme et le silence.

(3) C 322, pl. 1356, p. 2. Reçue le 19 vendémiaire an III.

(4) C 322, pl. 1356, p. 4.

Persée creative commons

Pour nous, amis de la liberté, imperturbablement attachés à la république et à la Convention, nos désirs, nos voeux constants sont pour le bonheur de notre nation et notre dernier soupir sera celui d'un homme libre.

Lecture faite de cette adresse la société à l'unanimité en arrête l'envoy à la Convention. Fait en séance ce dix vendémiaire troisième année républicaine une et indivisible.

J.-P. TEILLARD, *président*,
CONEY, *secrétaire*
et une demi-page de signatures.

d

[*Le conseil général de la commune et les citoyens de Compiègne, département de l'Oise, réunis au Temple, à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (5)

Liberté Egalité

Législateurs,

Votre sublime adresse au peuple français a été reçue ici avec le plus vif enthousiasme. Nous y avons reconnu les principes sacrés qui ont toujours dirigé la représentation nationale, et qui seuls peuvent sauver la République. Forts de vos vertus, forts du concours et de l'assentiment du peuple, déjà vous touchez au port. Les succès de nos armées, et la sécurité qui est ressuscitée au dedans, nous assurent un bonheur pur et une félicité durable.

Nous déclarons formellement et franchement que jamais nous n'avons cessé, que nous ne cesserons jamais de nous rallier à la Convention; que les principes exprimés dans sa dernière adresse ont toujours été dans nos coeurs et provoqué nos actions; que la Convention seule peut être notre phare, qu'elle mérite toute notre confiance comme notre gratitude.

Avec elle nous jurons guerre éternelle aux tyrans, aux contre révolutionnaires et aux dilapidateurs.

Vive la Liberté! Vive la Convention nationale!

LULLIER, *maire*
et quatre pages de signatures.

2

La société populaire de Schlestat [Sélestat, Bas-Rhin] **félicite la Convention sur son énergie; elle se plaint de ce que le modérantisme calomnie les sociétés populaires; elle l'invite à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire.**

Renvoi au comité de Sûreté générale (6).

(5) C 321, pl. 1348, p. 17.
(6) *P.-V.*, XLVII, 272. *M. U.*, XLV, 42.

3

La société populaire de Saint-Omer écrit qu'elle ne souffrira pas qu'aucune autorité rivale s'élève entre le peuple et ses mandataires; désirant se rallier à la Convention nationale, elle avoit pris le titre d'*Amis de la Convention*; mais ne voulant laisser aucun prétexte à la calomnie, elle déclare qu'elle ne conservera d'autre dénomination que celle de société populaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (7).

La société populaire de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, écrit à la Convention nationale que depuis la nuit du 9 au 10 thermidor, elle s'étoit indignée de voir une société long-temps célèbre devenir le théâtre scandaleux où l'on ne craignit point d'insulter ouvertement à la souveraineté du peuple; que c'est dans ce moment de crise politique qu'elle s'est spontanément levée; qu'elle a voué à l'exécration publique les infames continuateurs du tyran abattu; que c'est dans ce moment qu'elle s'est unanimement écriée qu'elle ne souffriroit jamais qu'aucune autorité rivale s'élevât entre le peuple et ses mandataires; enfin, que c'est en ce moment qu'elle a itérativement déclaré se rallier à la représentation nationale, et adopté le titre *d'Amis de la Convention*, titre auguste, ajoute cette société, dont on a prétendu que le modérantisme et l'aristocratie se paroient à Saint-Omer. Elle annonce à la Convention que par amour pour la paix elle n'entend conserver d'autre nom que celui de société populaire (8).

4

La société populaire de Pierrefitte témoigne son indignation contre l'attentat commis sur un représentant du peuple; elle invite la Convention à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire; elle se ralliera toujours à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

[*La société populaire du canton de Pierrefitte, département de l'Allier, du 10 vendémiaire an III*] (10)

(7) *P.-V.*, XLVII, 273.
(8) *Bull.*, 29 vend.
(9) *P.-V.*, XLVII, 273.
(10) C 322, pl. 1356, p. 3.